

PARCOURS DE FORMATION – PERMIS 125cm³

Ce document définit le programme de formation suivi par l'élève dans le cadre de la préparation à l'examen du permis de conduire de la catégorie 125cm³, conformément à la réglementation en vigueur

⌚ Objectifs de la formation

La formation 125 cm³ a pour objectif de permettre au titulaire du permis B :

- D'acquérir les compétences nécessaires à la conduite d'un deux-roues motorisé léger,
- De maîtriser le véhicule en toute sécurité,
- D'anticiper les risques spécifiques à la conduite moto,
- D'adopter un comportement responsable et respectueux des autres usagers.

1 Public concerné

La formation s'adresse aux personnes :

- Titulaires du permis B depuis au moins 2 ans,
- Souhaitant conduire une moto ou un scooter de 125 cm³ (ou tricycle L5e).

☞ Formation obligatoire de 7 heures, sans examen final.

2 Contenu de la formation (7 heures réglementaires)

◆ Module 1 – Formation théorique (2 heures)

Objectif : comprendre les spécificités et les risques liés à la conduite d'un deux-roues.

Contenus abordés :

- Différences entre conduite automobile et conduite moto,
- Équipements obligatoires et équipements de protection,
- Facteurs de risques spécifiques (adhérence, visibilité, météo),
- Positionnement et trajectoires de sécurité,
- Partage de la route et anticipation,
- Responsabilité du conducteur et comportement citoyen.

◆ Module 2 – Formation pratique hors circulation (2 heures)

Objectif : prendre en main le véhicule et maîtriser les bases.

Compétences travaillées :

- Prise en main du deux-roues,
 - Installation et ergonomie,
 - Démarrage, arrêt et équilibre,
 - Maniabilité à basse vitesse,
 - Utilisation des freins et de l'accélération,
 - Regard et coordination.
-

◆ Module 3 – Formation pratique en circulation (3 heures)

Objectif : évoluer en sécurité dans des conditions réelles de trafic.

Situations travaillées :

- Circulation en agglomération,
 - Positionnement sur la chaussée,
 - Intersections et changements de direction,
 - Adaptation de l'allure,
 - Anticipation des dangers,
 - Communication avec les autres usagers.
-

3 Attestation de formation

À l'issue des 7 heures de formation :

- Une **attestation de suivi de formation** est remise au stagiaire,
 - Elle permet de conduire légalement un véhicule de 125 cm³,
 - Elle doit être présentée en cas de contrôle, accompagnée du permis B.
-

4 Engagements

L'**établissement** s'engage à dispenser une formation conforme à la réglementation.

Le **stagiaire** s'engage à suivre la formation avec assiduité et à respecter les consignes de sécurité.

INFORMATION HANDICAP

Réorientation vers une auto-école partenaire

Ex : Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous contacter par mail

